



REPUBLIQUE TOGOLAISE



co-financé par l'Union européenne



Mise en œuvre par



Togo : Programme Décentralisation et Gouvernance Locale (ProDeGoL)

Appui à la mise en œuvre de la décentralisation, à l'amélioration des prestations communales (planification, participation citoyenne, gestion des finances et des services de l'état civil) et à la décentralisation fiscale

Contexte et défis de la décentralisation au Togo

Le processus de décentralisation au Togo se trouve aujourd'hui dans une phase décisive de sa mise en œuvre. Pensé comme une démarche visant à rapprocher les citoyen.ne.s des processus de décisions, la décentralisation restait au Togo un mode de gouvernance peu pratiqué. Le fonctionnement des collectivités territoriales est en effet marqué par de nombreux dysfonctionnements d'ordre conceptuel, opérationnel, humain et financier. Avec l'adoption par le gouvernement de la « feuille de route de la décentralisation et des élections locales » en 2016, la mise en œuvre du processus de décentralisation au Togo a connu un regain d'intérêt et d'actions. Depuis, certaines avancées ont pu être notées : (i) l'adoption du décret portant création, organisation et fonctionnement du Conseil National du Suivi de la Décentralisation (CNSD) en janvier 2017 ; (ii) le vote de la loi portant création des communes en juin 2017 ; (iii) l'actualisation de la loi relative à la décentralisation et aux libertés locales en février 2018 ; et (iv) la mise en place de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) pour organiser les élections de 2018. Le Ministère de l'Administration Territoriale, de Décentralisation et du Développement des Territoires (MATDDT) est désormais doté d'un cadre stratégique de mise en œuvre de la feuille de route. La tenue en juin 2019 des premières élections locales depuis 32 ans, constitue une étape clé de la mise en œuvre du processus de décentralisation. Le passage à cette étape implique cependant de relever de nombreux défis, notamment le déploiement et l'accompagnement du personnel, administratif et technique dans



| | |
|---|---|
| Nom du programme | Programme Décentralisation et Gouvernance Locale (ProDeGoL) |
| Sous mandat de | Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ) et l'Union européenne (UE) |
| Organisation de mise en œuvre | Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH |
| Zone d'intervention | Togo, zones d'intervention : Tchaoudjo1, Ogo1, Zio1, Tone1, Kozah1, Kloto1, Oti1, Bassar1, Binah1, Sotouboua1, Tchamba1, Amou1 et Yoto1 |
| Partenaires (politique et de mise en œuvre) | Ministère de l'Administration Territoriale, de Décentralisation et du Développement des Territoires (MATDDT) |
| Durée | 11.2016 – 01.2022 |
| Volume financier | 28.214.696 EUR |

117 communes, la formation des nouveaux élus, le transfert de compétences et des ressources aux collectivités territoriales, opérationnaliser les filières de formation des agents des collectivités territoriales.

Engagement conjoint de la coopération allemande et de l'Union européenne

Depuis 2013, la Coopération allemande appuie le gouvernement togolais pour l'amélioration des conditions cadres pour l'élaboration et la mise en œuvre du processus de décentralisation au niveau national et local. Elle a notamment concentré son appui dans les communes de Kloto1, Tchaoudjo1 et Zio1. Depuis juillet 2017, un cofinancement entre l'Union Européenne et la Coopération allemande a été concrétisé. Il vise, à travers la mise en œuvre du Programme Décentralisation et Gouvernance Locale (ProDeGoL), à optimiser les synergies de chacune de ces institutions, dans leurs appuis respectifs au gouvernement togolais. Ainsi le ProDeGoL, financé conjointement par le BMZ et l'UE est mis en œuvre par la GIZ et couvre désormais toutes les cinq régions économiques du Togo. Des équipes techniques, administratives et logistiques sont établies dans les communes de Tchaoudjo1, Ogou1, Zio1, Tone1, Kozah1 et Kloto1.

Objectifs et approche du ProDeGoL

Le Programme porte de manière globale sur l'appui à la mise en œuvre de la décentralisation / déconcentration et plus spécifiquement sur : (1) l'appui et le conseil politique au MATDDT ; (2) le renforcement des capacités de l'administration communale pour l'amélioration de leurs prestations de services. Ce renforcement vise principalement la coopération entre les acteurs administratifs et ceux de la société civile, assurant une gestion communale plus transparente, efficiente et répondant davantage aux besoins exprimés par les citoyen.ne.s ; (3) l'appui-conseil à la conception et à l'organisation de la décentralisation fiscale qui vise à assurer un financement efficace des collectivités territoriales et (4) l'appui à l'amélioration des services de gestion de l'état civil au niveau local et national afin d'optimiser les modalités de délivrance d'actes d'état civil et administratifs conformes à la réglementation. Les objectifs du programme répondent aux priorités de la politique de développement du Togo. Sa mise en œuvre contribue également à l'atteinte des objectifs du Plan National de Développement et à la réalisation des Objectifs de Développement Durable de l'Agenda 2030.



Abra, revendeuse de céréales au marché central de Kara paie ses taxes à Pakouboto collecteur au marché central de Kara, © GIZ



Francoise Otoy, couturière à Atakpamé, pose une question à propos du rôle du citoyen. © GIZ

Impacts et chiffres

Les réformes entreprises pour la mise en œuvre du processus de décentralisation ouvrent la voie à la population du Togo de participer à la gestion des affaires publiques.

- 70% des cadres du MATDDT et du Ministère de l'Economie et des Finances ont été formés à différentes thématiques des finances locales et de la fiscalité. Leurs prestations sont désormais plus performantes et permettent d'assurer une meilleure gestion des ressources financières et la reddition des comptes.
- L'amélioration du fonctionnement des services de gestion de l'état civil contribue au respect des droits de l'homme au Togo. Des bureaux d'état civil permettent aujourd'hui à 500.000 citoyen.ne.s de jouir d'une existence légale.
- L'appui à l'adoption des Plans de Développement Communaux a permis aux six communes de planifier les mesures à prendre pour améliorer les conditions de vie des habitant.e.s, mais aussi de suivre et d'évaluer leurs prestations.
- Dans les communes ciblées, trois processus de participation à la vie civique ont été développés :
 - 7.5 millions de citoyen.ne.s peuvent exprimer leurs préoccupations et leurs besoins concernant la gestion de leur commune à travers les bureaux du citoyen nouvellement institutionnalisés.
 - 500.000 citoyen.ne.s peuvent participer activement au développement de leurs municipalités en discutant, analysant, proposant et en sélectionnant des projets de développement communal à financer via les recettes propres des communes à travers l'approche de budgétisation participative et celle du quadrilogue.
 - 100% des reversements des recettes propres aux municipalités en 2017 et début 2018 ont assuré leur autonomie financière et permis une meilleure couverture des besoins financiers de la municipalité pour répondre aux besoins des habitants.

Publié par : Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Siège social : Bonn et Eschborn, Allemagne

Projet : Programme Décentralisation et Gouvernance Locale (ProDeGoL)
GIZ/ProDeGoL
27, Rue des Rossignols
Kodjoviakopé, BP 1510 Lomé Togo
prodeg@giz.de
+228 22 21 00 55 / +228 22 21 84
<https://www.giz.de/de/weltweit/15006.html>

Responsable : Dr. Omnia Aboukorah-Voigt, omnia.aboukorah-voigt@giz.de

Auteur : Ayelevi Adjo Nubukpo / Carina Kern

Design/Layout : GIZ

Photo crédits : GIZ/ProDeGoL

Le Programme Décentralisation et Gouvernance Locale (ProDeGoL) est mandaté par le Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ), cofinancé par l'Union européenne et mis en œuvre par la GIZ (la coopération technique allemande).

La GIZ est responsable du contenu de cette présentation.

Date : Octobre 2020, Lomé